

Commune de
ARCHIGNY
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe
Plan des Servitudes d'Utilité Publique
1:13 000

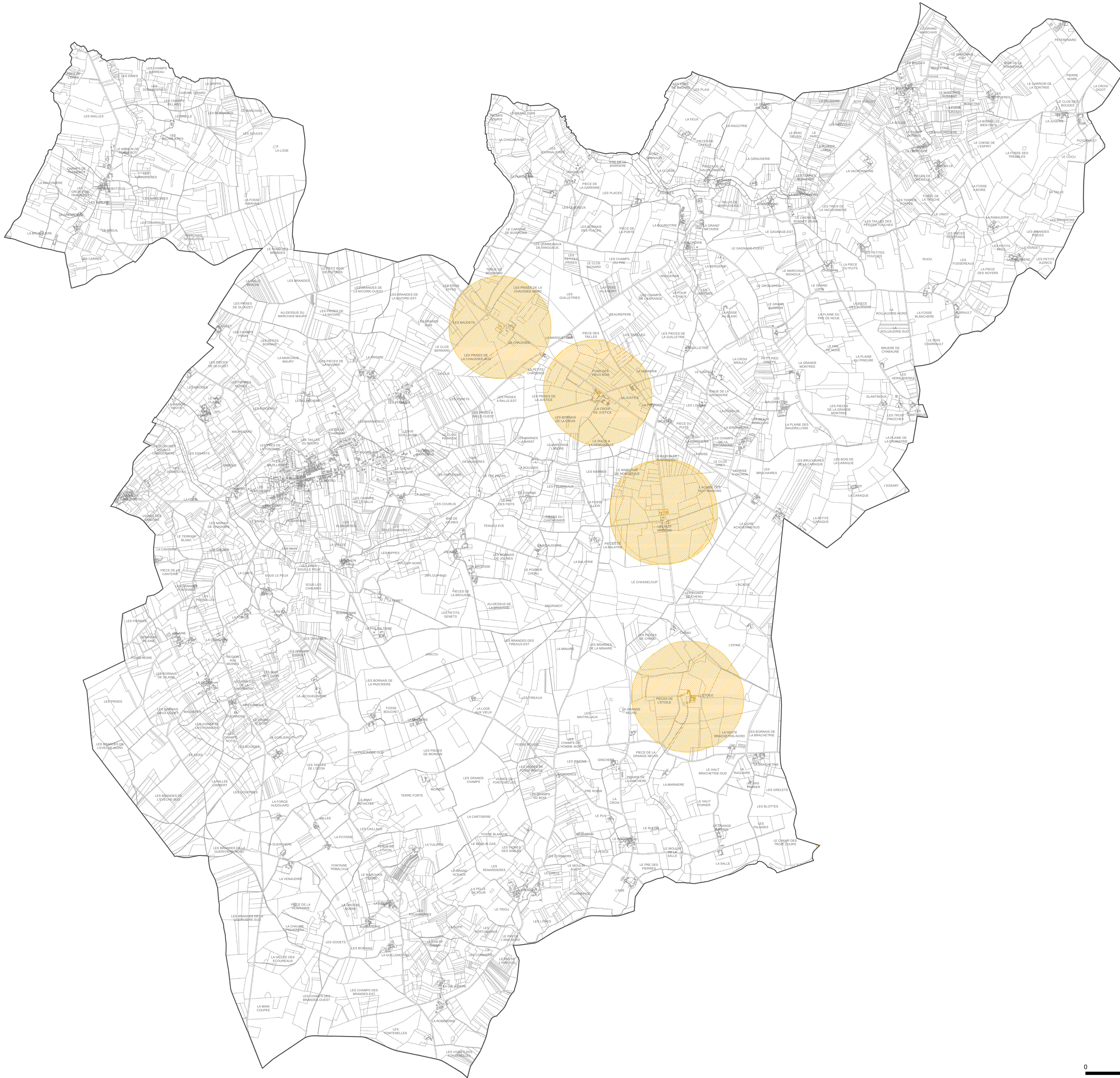
Vu pour être annexé à la délibération du 30 juin 2025
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Fait à Châtelleraut
Le Président ,

ARRETE LE : 30-06-2025
APPROUVE LE :



Légende

- SUP AC1 - Monuments Historiques (Générateur)
- SUP AC1 - Monuments Historiques (Assiette)



0 0,5 1 Kilomètre